

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 11 janvier 2019

RENAULT SA annonce une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans le cadre de la loi du 24 décembre 2018 : la CFE-CGC reconnaît l'effort qui reste insuffisant

La CFE-CGC de Renault prend acte ce jour de la communication interne de l'Entreprise d'annoncer le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour 80% des salariés et intérimaires du groupe (Renault sas et ses filiales en France).

L'attribution de cette prime se traduit par 500 euros pour les salariés dont la rémunération annuelle (brut SS) n'excède pas 36 000 euros et de 300 euros pour les salariés dont la rémunération annuelle (brut SS) est comprise entre 36 000 euros et 54 000 euros.

Pour la CFE-CGC Renault, même si elle reconnaît l'effort réalisé afin de toucher le plus grand nombre, elle ne peut cacher sa déception quant au niveau de celle-ci qui est bien en dessous de ses attentes.

La CFE-CGC engage par ailleurs l'entreprise à « inviter » l'ensemble des employeurs des nombreux prestataires qui œuvrent au quotidien à l'atteinte des objectifs du Groupe, afin qu'ils soient eux aussi bénéficiaires de celle-ci.

Contact presse

Bruno AZIERE
DSC CFE-CGC Renault SAS
06 13 42 85 99